



Lac Sergent

Mercredi le 5 février 2003

Envoi par courriel

Madame Claudette Journault  
Présidente de la commission d'enquête  
Sur le projet d'aménagement d'un barrage  
à la décharge du lac Sergent  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
575, rue Saint-Amable  
2e étage, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet :           Projet d'aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent  
                  Commentaire de la Ville de Lac-Sergent, lettre du MENV-DB13,  
                  concernant la hauteur du barrage à 235 cm.

---

Madame,

M. Rochon mentionne que la hauteur du barrage projeté est à 235 cm. L'ingénieur a dessiné le haut de la digue 1 m plus haut que la crue de 100 ans selon une exigence de la Loi. Maintenant lorsque l'on regarde le barrage projeté, le haut de la digue ne couvre vraiment pas la longueur du barrage et ce principalement à l'ouverture du déversoir de 10 m de longueur. On peut dire que la digue a une hauteur de 235 cm, mais la hauteur de la retenue d'eau est de 45 cm au déversoir et de 40 cm à la partie contrôlable. C'est non comparable à une structure pleine hauteur et longueur d'un barrage régulier.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Guy Beaudoin, maire  
Responsable du projet en titre

M. Hubert Marcotte, Enviram